

Examen des programmes autochtones et ses recommandations

Contexte

En mai 2017, Pêches et Océans Canada a commencé à travailler avec des cadres autochtones par l'entremise de l'Institut national des pêches autochtones pour concevoir et lancer conjointement une procédure du Ministère appelée Examen des programmes autochtones. Cette procédure était fondée sur les principes de l'élaboration, de la conception et de la prestation conjointes, lesquels portent sur la collaboration entre le gouvernement et les Autochtones sur les plans technique et opérationnel.

L'Examen des programmes autochtones s'est déroulé en deux phases. La première phase a porté sur les Initiatives des pêches commerciales intégrées de l'Atlantique et du Pacifique et sur le Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques (PAGRAO). La deuxième phase a consisté à examiner la Stratégie relative aux pêches autochtones et l'une de ses composantes, le Programme des gardes-pêche autochtones. Au cours de ces deux phases, l'Institut a fait participer à l'élaboration conjointe de la nouvelle Initiative des pêches commerciales intégrées du Nord les collectivités qui n'étaient pas admissibles aux programmes commerciaux de l'Atlantique et du Pacifique.

L'Institut a produit trois rapports de recommandations à la suite de l'Examen des programmes autochtones. Certaines recommandations contenues dans ces rapports s'adressent à l'ensemble du Ministère et à la Garde côtière canadienne, tandis que d'autres se rattachent spécifiquement à un ou plusieurs programmes autochtones. D'autres recommandations font appel à l'attention et à la collaboration d'autres ministères et organismes fédéraux.

Les recommandations elles-mêmes sont groupées sous trois messages de base destinés au MPO/GCC :

1. **Prendre des mesures pratiques** pour régler les problèmes de nature structurelle ou technique qui nuisent à l'efficacité de l'administration des programmes et des pratiques.
2. **Attiser un changement de culture** en abordant le renouvellement des programmes et des activités quotidiennes ainsi que les interactions avec les groupes et les collectivités autochtones sous l'angle de la vérité et de la réconciliation, tout en visant à long terme des relations équilibrées.
3. **Concilier la gestion des ressources** de manière à respecter les droits des peuples autochtones dans le cadre de programmes, de pratiques et de politiques.

Les rapports de l'Institut et leurs recommandations ont été officiellement acceptés par le ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne le 24 mai 2019 sous la forme d'un communiqué conjoint du MPO/GCC et de l'Institut. Le 21 juin 2019, le ministre a également annoncé que le MPO/GCC adopterait une approche à long terme à l'échelle du Ministère pour favoriser une réconciliation significative avec les peuples autochtones dans les domaines des pêches, des océans, de l'aquaculture, de l'habitat aquatique et des voies maritimes navigables en élaborant une stratégie de réconciliation. Le Ministère a adopté le message et le logo *Attiser un changement de culture* pour orienter ce plan d'action et aider les employés à comprendre pourquoi et comment leur travail quotidien contribue à une réconciliation efficace avec les peuples autochtones.

Le Ministère et la Garde côtière canadienne sont maintenant pleinement engagés dans la mise en œuvre de l'Examen des programmes autochtones. Le 6 septembre 2019, le ministre a également annoncé le plan d'action de suivi et de rapport sur ses activités de mise en œuvre et sur les résultats de l'ensemble de la stratégie de réconciliation.